

1. Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente et de livraison (ci-après les "Conditions générales") régissent les relations entre la société LINAK – EURL au capital de 450.000 euros ; RCS 402 337 588 ANGERS ; 13, rue de la Claire Z.I. Angers-Beaucouzé, CS 80238 49072 Beaucouzé Cedex (ci-après "LINAK") et l'acheteur (ci-après "l'Acheteur") des produits de LINAK (ci-après les "Produits" ou le "Produit"). L'acceptation par LINAK de la commande de l'Acheteur est expressément subordonnée à l'acceptation par l'Acheteur desdites Conditions, et aucun ajout ou modification ne sera contraignant pour LINAK, sauf accord écrit et exprès. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur à ces Conditions générales à l'exclusion de tous autres documents, tels que prospectus ou catalogues, émis par LINAK. En outre, le fait que LINAK ne se prévale pas à un moment donné de l'une des dispositions des Conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une et/ou de plusieurs dispositions desdites Conditions générales.

1.2 Ces Conditions générales figurent sur le site internet de LINAK, www.linak.fr, et sont systématiquement adressées ou remises à chaque Acheteur au plus tard avant le début de l'exécution des prestations.

1.3 Les conditions de commerce international stipulées dans les Incoterms 2020 s'appliquent.

2. Passation de commande

2.1 Aucun accord définitif concernant la vente ou la livraison ne sera passé entre LINAK et l'Acheteur avant que LINAK n'ait donné son acceptation, sous la forme d'une confirmation de commande ou de tout autre consentement exprès par écrit.

2.2 Si la confirmation de commande de LINAK ne correspond pas à la commande de l'Acheteur, ce dernier devra immédiatement le signaler. Dans le cas contraire, l'Acheteur sera tenu aux termes de la confirmation de commande.

2.3 Les devis, factures proforma et autre correspondance associée n'auront pas valeur exécutoire pour LINAK.

2.4 Toute annulation ou modification de commande ne sera considérée comme acceptée que sur confirmation écrite de LINAK. En cas d'annulation ou de modification, l'Acheteur remboursera à LINAK tous les frais raisonnables encourus suite à l'annulation ou à la modification de commande.

3. Conditions de livraison

3.1 Sauf conditions particulières propres à la vente, l'ensemble des livraisons effectuées par LINAK se feront à l'usine (FCA Beaucouzé (Incoterms 2020)), et l'Acheteur supportera tous les risques en cas de perte, de dommage ou de retard pendant le transport à compter de la remise des Produits au transporteur. Sauf accord contraire, le transport sera effectué par les moyens que LINAK estimera les plus appropriés, sans aucune responsabilité de celui-ci.

3.2 LINAK s'engage à prendre les mesures appropriées pour assurer une livraison dans les délais. Toutefois, en cas de retard, LINAK sera en droit de reporter la livraison de 30 jours au maximum, sans que l'Acheteur ne puisse prétendre à une annulation de la commande. Un retard de livraison n'autorisera pas l'Acheteur à réclamer une indemnisation.

4. Taxes et droits de douane

4.1 En plus du prix d'achat, l'Acheteur devra payer l'ensemble de tous les frais, taxes et droits de douane portant sur les Produits et le cas échéant tous frais liés à l'approbation des Produits.

5. Prix

5.1 LINAK se réserve le droit de modifier les prix tant qu'une confirmation de commande définitive n'a pas été émise. LINAK se réserve également le droit de modifier le prix des commandes confirmées en cas de variation des coûts de production, des salaires, des matériaux, des livraisons de sous-traitants, des taux de change, des frais imposés par les pouvoirs publics et du taux d'escompte officiel.

6. Conditions de règlement

6.1 Hors conditions particulières, les factures sont payables à 30 jours net à compter de la date d'émission de la facture. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

6.2 Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne conformément à la loi et de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire l'application d'une pénalité de retard égale à taux d'intérêt de 2 % sur les sommes restant dues. En outre, LINAK pourra, à sa seule discrétion, suspendre l'ensemble des expéditions futures.

6.3 Également, en cas de retard de paiement, à titre de clause pénale, il sera appliqué une pénalité forfaitaire fixée à 15 % sur les sommes restant dues. Cette pénalité sera exigible sur simple demande écrite de LINAK.

6.4 En application de l'article D. 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, l'Acheteur sera aussi de plein droit redevable, à l'égard de LINAK, outre des pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

6.5 En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus sans l'accord écrit et préalable de LINAK. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

6.6 Sauf accord contraire des parties, si à la date de livraison convenue, l'Acheteur ne réceptionne par tout ou partie des Produits qui sont prêts pour livraison, l'Acheteur devra procéder au paiement comme si la livraison avait eu lieu.

7. Clause de réserve de propriété

7.1 Les Produits sont vendus sous clause de réserve de propriété. LINAK conserve, à ce titre la propriété des Produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur. En cas de défaut de paiement à son échéance, LINAK pourra revendiquer les Produits et résilier la vente.

7.2 Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif. Jusqu'à cette date, la clause de réserve de propriété conserve son plein droit.

7.3 L'Acheteur s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des

Produits par LINAK, à ne pas transformer ni incorporer lesdits Produits, ni à les vendre ou les mettre en gage.

7.4 La restitution des Produits impayés sera due par l'Acheteur défaillant à ses frais et risques, sur mise en demeure de LINAK par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.5 Dans le cas où LINAK devrait revendiquer les Produits, elle sera dispensée de restituer les acomptes reçus sur le prix dès lors qu'ils peuvent se compenser avec les dommages et intérêts dus par l'Acheteur (pour frais de restitution ou de remise en état).

7.6 Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des Produits vendus stipulées à l'article 3.1 des Conditions générales.

8. Droits de propriété intellectuelle

8.1 Les droits de propriété intellectuelle de LINAK et des sociétés du même groupe (y compris notamment les droits d'auteur, sur les logiciels, de marque, de dessins et modèles, de brevets et le savoir-faire relatifs ou non aux Produits) demeurent sa propriété exclusive, les Conditions générales et l'achat de Produits n'entraînant aucun transfert de droits de propriété intellectuelle et assimilés de LINAK au profit de l'Acheteur, sauf stipulations expresses contraires. L'Acheteur s'interdit de porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle de LINAK, et notamment de reproduire ou faire reproduire tout ou partie des Produits, exploiter, modifier, adapter, désassembler les Produits et de créer des œuvres dérivées à partir de tout ou partie des Produits d'une manière qui serait incompatible avec les droits de propriété intellectuelle de LINAK. De la même manière, toutes les informations contenues dans la documentation afférente aux Produits (y compris notamment tous les schémas et descriptions) envoyée à l'Acheteur dans le cadre de sa commande, demeureront la propriété exclusive de LINAK, et ne pourront en aucune manière être exploitées, copiées, transférées ou communiquées à des tiers sans l'autorisation de LINAK.

8.2 En cas de violation de la clause 8.1 imputable à l'Acheteur, l'Acheteur indemniserà LINAK de tous les préjudices subis par LINAK du fait de l'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, y compris notamment toute perte imputable à la reproduction illégale de ses droits de propriété intellectuelle et l'ensemble des frais judiciaires ou non judiciaires encourus et/ou engagés par LINAK.

L'Acheteur garantit LINAK contre toute action, plainte, recours, réclamation ou revendication en contrefaçon qui pourrait former un tiers qui estimerait que les projets de développement de Services réalisés par LINAK selon les spécifications et exigences de l'Acheteur portent atteinte à l'un quelconque de ses droits de propriété intellectuelle, LINAK agissant en tant que simple exécutant exclu tout responsabilité à cet égard et ne sera tenue à aucune indemnisation du Client. L'Acheteur du projet indemniserà LINAK pour l'ensemble des coûts tels que les frais judiciaires et les dommages-intérêts résultant d'une telle action, plainte, recours, réclamation ou revendication en contrefaçon, à condition que cette dernière se rapporte aux spécifications et aux exigences de l'Acheteur à l'égard des Services et fournira à LINAK toute l'assistance requise par LINAK dans la conduite de sa défense.

9. Logiciel intégré

9.1 Si les Produits sont livrés avec un logiciel intégré, LINAK fournira à l'Acheteur une licence logicielle non exclusive sous la forme d'un droit d'utilisation dudit logiciel, uniquement aux fins définies dans les spécifications techniques du produit en vigueur. Hormis cela, l'Acheteur n'obtiendra aucun autre droit d'utilisation ou de propriété des droits sur les logiciels, de brevet, d'auteur, de marque déposée ou autre droit de propriété lié audit logiciel (en ce compris le code objet, le code source, l'interface graphique, la documentation associée et plus généralement tous les éléments composant et/ou attachés au logiciel) conformément aux stipulations de l'article 8.1, aux conditions de licence logicielle de LINAK ou aux conditions de licence logicielle de tiers applicable le cas échéant.

9.2 Si les Produits sont livrés avec un logiciel intégré, l'Acheteur sera chargé de mettre à jour le logiciel une fois la livraison effectuée, en installant les mises à jour nécessaires proposées par LINAK.

10. Modifications techniques et autorisation

10.1 LINAK se réserve le droit d'apporter des modifications techniques ou autres aux Produits, y compris aux Produits commandés, sans préavis, si ces modifications n'affectent pas les spécifications techniques convenues.

10.2 LINAK ne sera pas responsable de l'absence ou de l'interprétation erronée des informations contenues dans les catalogues et autres supports écrits rédigés par LINAK.

10.3 L'Acheteur sera entièrement responsable de l'utilisation et du fonctionnement des Produits, que LINAK les aient approuvés ou non. Il incombe à l'Acheteur de s'assurer spécifications techniques convenues répondent aux critères de performance qu'il a préalablement définis pour l'utilisation envisagée. LINAK ne peut connaître ni maîtriser les conditions sous lesquelles ses Produits seront mis en œuvre par l'Acheteur. Cela comprend, sans y être limité, l'exposition des actionneurs aux vibrations, la variation de charge, l'exposition à des variables extérieures telles que la température et l'humidité, la durée et la fréquence d'utilisation, la sécurité, etc. L'adéquation des Produits et leur performance dans de telles conditions variables ne peuvent être validées que par des tests dont la responsabilité incombe uniquement à l'Acheteur. Cela comprend, sans y être limité, les tests des Produits utilisés par l'Acheteur et la validation de l'adéquation lors de la connexion des composants de l'Acheteur ou de tiers aux Produits. Les Produits ne doivent en aucun cas être utilisés dans un avion ou en rapport avec une énergie nucléaire, quelle qu'elle soit.

10.4 L'Acheteur s'engage à demander toutes les autorisations nationales ou internationales nécessaires pour toutes les applications dans lesquelles les Produits sont utilisés.

11. Réclamations

11.1 Si l'Acheteur souhaite faire une réclamation concernant la livraison de Produits prétendument défectueux, cela devra se faire le plus tôt possible et dans tous les cas dans un délai de 5 jours maximum après de LINAK.

11.2 L'Acheteur devra immédiatement inspecter les Produits dès leur réception afin de s'assurer de l'intégralité de la commande et de l'absence de défauts. Si l'Acheteur souhaite présenter une réclamation à LINAK, il déposera une telle réclamation auprès de LINAK, dans un délai de 5 jours après réception des Produits, si les défauts en question étaient visibles lors de l'inspection de l'Acheteur à la réception des Produits livrés.

11.3 Conformément aux stipulations de l'article 3.1 des Conditions générales, LINAK ne sera pas

responsable des dommages ou pertes subi(e)s pendant le transport, et toute réclamation à cet égard devra être déposée auprès du transporteur concerné selon les applicables.

12. Réparations et remplacement gratuits

12.1 À sa seule discrétion, LINAK accepte de réparer, remplacer ou rembourser les Produits qui s'avèrent défectueux, au moment de la livraison, en raison d'un défaut de fabrication, de conception et/ou de matériaux défectueux, à condition que l'Acheteur fasse une réclamation auprès de LINAK dans les 18 mois suivant la date de production, comme stipulé sur l'étiquette du Produit, sauf accord contraire (la « Période de réclamation »). Si LINAK fournit des batteries faisant partie intégrante d'un Produit, la Période de réclamation pour lesdites batteries, conformément à cette clause, sera uniquement de 12 mois à compter de la date de production indiquée sur l'étiquette du Produit.

12.2 Si l'Acheteur découvre des défauts pendant la Période de réclamation, il en informera immédiatement LINAK par écrit, et le Produit fera alors l'objet d'un renvoi au siège social de LINAK ou à toute autre adresse indiquée par LINAK, le fret et l'assurance étant à la charge de l'expéditeur, accompagné d'une description de la raison d'un tel retour. Si LINAK reconnaît le Produit comme étant défectueux et que l'Acheteur a déposé une réclamation pendant la Période de réclamation, LINAK réexpédiera gratuitement le Produit dès qu'il sera remplacé ou réparé. LINAK remboursera à l'Acheteur les frais de transport qu'il a encourus pour l'envoi du Produit défectueux au siège social de LINAK, mais seulement si LINAK a approuvé, par écrit et au préalable, la méthode d'expédition et les frais encourus. Si toutefois, l'analyse de LINAK montre que le Produit n'est pas défectueux, LINAK pourra retourner le produit à l'Acheteur aux frais et risques de ce dernier, et LINAK pourra facturer des frais pour le temps passé et les ressources utilisées dans l'analyse du Produit prétendument défectueux.

12.3 En vertu de la présente disposition, le retour ou la réparation devront obligatoirement être effectués au siège social de LINAK, sauf accord contraire de LINAK. LINAK ne devra en aucun cas démonter, remplacer ou remonter des Produits qui font partie intégrante d'autres Produits.

12.4 Sont exclus les réparations et les remplacements gratuits des Produits livrés avec un logiciel intégré lorsque les réclamations résultent (i) de la combinaison des Produits avec tout matériel ou logiciel non fabriqué ou non fourni par LINAK ; (ii) des spécifications de l'Acheteur qui diffèrent des spécifications écrites convenues ; (iii) d'une non-conformité non identifiée par LINAK au cours des tests de qualité et de leur publication, ni par l'Acheteur lors des tests de qualité et de leur autorisation ; (iv) de l'échec de la mise à jour dudit logiciel, le cas échéant ; et (v) de toute altération ou modification des Produits, à l'exception des modifications apportées par LINAK ou acceptées spécifiquement par LINAK par écrit.

12.5 En cas de défauts dans les logiciels visés à l'article 12.1 (cf. article 12.4), le seul recours de l'Acheteur et la responsabilité cumulée de LINAK seront limités à la fourniture et/ou au remplacement par LINAK de toute pièce défectueuse dans les Produits en approvisionnant l'Acheteur avec de nouveaux composants logiciels. LINAK ne sera pas responsable du remplacement des Produits ou d'une partie des Produits lors de leur utilisation par l'Acheteur, y compris, mais sans s'y limiter, de tout type de mise à jour sur site.

12.6 Sauf stipulations contraires des Conditions générales, les Produits sont fournis en l'état, tels que disponible, où ils se trouvent, avec toutes leurs imperfections sans garantie supplémentaire, expresse ou implicite, de la part de LINAK au bénéfice de l'Acheteur, concernant la qualité marchande ou l'adéquation du ou des Produit(s) à un usage particulier.

12.7 Les Produits ne seront pas soumis à la l'article 12.1 sur les réparations ou remplacements gratuits, si LINAK a estimé, à sa seule discrétion, que le défaut du matériel provient notamment du non-respect des consignes et précautions d'utilisation, de mise en route ou de prudence, d'une mauvaise utilisation des Produits, d'une utilisation contraire aux normes et pratiques de l'industrie, du non-respect des indications du manuel applicable ou des instructions de LINAK, ou encore de démontage par un tiers non agréé, ou d'un accident.

12.8 En outre, LINAK n'acceptera aucune responsabilité quant à l'usure des Produits qui auront fait l'objet d'un traitement violent ou à d'un entretien inadéquat.

13. Responsabilité associée aux Produits

13.1 LINAK sera responsable des Produits conformément à la législation applicable en la matière, mais n'assumera aucune responsabilité au-delà de celle établie par la législation applicable.

13.2 LINAK est tenue des défauts cachés des Produits dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil mais n'est pas tenue des vices apparents dont l'Acheteur ne pouvait en ignorer l'existence.

13.3 L'Acheteur devra indemniser la société LINAK dans l'hypothèse où la responsabilité de celle-ci venait à être engagée pour des dommages causés, directement ou indirectement, à des tiers, chaque fois que LINAK n'est pas responsable vis-à-vis de l'Acheteur conformément à l'article 13.1 susmentionné.

14. Limitation de la responsabilité

14.1 LINAK ne sera en aucun cas responsable des dommages, directs ou indirects, subis par l'Acheteur résultant de l'impossibilité de jouir et/ou de disposer du ou des Produit(s). Ainsi, tout demande de l'Acheteur adressée à LINAK portant notamment sur la perte d'exploitation subie, la perte de clientèle ou tout préjudice accessoire du fait de l'inutilisation du Produit, quel qu'en soit la cause, est exclue de la garantie contractuelle.

14.2 La responsabilité de LINAK engagée sur le fondement de ces Conditions générales est limitée au montant du prix facturé à l'Acheteur pour le ou les Produit(s).

15. Contrôle des exportations

15.1 L'Acheteur reconnaît que LINAK est tenu de se conformer aux lois et réglementations applicables en matière des exportations/importations concernant la vente, l'exportation, l'importation, le transfert, la cession, la mise à disposition et l'utilisation des Produits. L'Acheteur accepte que les Produits ne soient à aucun moment, directement ou indirectement, utilisés, exportés, réexportés, importés, vendus, transférés, cédés ou autrement éliminés d'une manière qui entraînerait le non-respect des lois et réglementations en matière d'exportation/importation.

16. Protection des données personnelles

16.1 Dans le cadre de la vente de Produits et de leur facturation à l'Acheteur, LINAK est susceptible de traiter, en qualité de responsable de traitement, les données personnelles de responsables et/ou préposés de l'Acheteur, chargés en interne de l'achat de Produits et du suivi de leur livraison, fourniture et de leur facturation à l'Acheteur. Les données traitées sont notamment les nom et prénom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone et les fonctions occupées de ces responsables et/ou préposés. La collecte de ces données personnelles est nécessaire à la vente, à la fourniture et à la facturation des Produits par LINAK et est fondée sur l'intérêt légitime de LINAK. Toutes les informations personnelles que LINAK est susceptible de collecter et traiter pourront être partagées avec d'autres sociétés du groupe LINAK. Elles ne seront pas partagées avec des tiers autres que des sous-traitants qui traiteront ces données au nom et pour le compte de LINAK et liés à LINAK par un contrat de sous-traitance de données ou des tiers présentant des garanties de protection adéquates et liés à LINAK par les clauses contractuelles types de la commission européenne. Les responsables et/ou préposés de l'Acheteur peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement, de portabilité, d'opposition, de définir des directives au sort de leurs données après leur décès par courrier à l'adresse postale précisée à l'article 1.1 des Conditions générales. Dans la mesure où LINAK n'a pas de relation contractuelle directe avec les responsables et/ou préposés de l'Acheteur, il appartient à l'Acheteur de délivrer à ses responsables et préposés l'ensemble des informations relatives au traitement de leurs données par LINAK y compris la manière d'exercer leurs droits et la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

16.2 Vous trouverez de plus amples renseignements dans la politique de confidentialité de LINAK, sur le site www.linak.fr.

17. Force majeure

17.1 La responsabilité de LINAK ne peut en aucun cas être engagée pour une quelconque non-exécution de ses obligations pour tout fait dû, soit du fait de l'Acheteur, soit du fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat ou d'un fait naturel.

17.2 LINAK ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution d'une de ses obligations stipulées dans les Conditions générales, et pourra en conséquence annuler ou suspendre la livraison de ou des Produit(s), dès lors que cette inexécution est liée à la survenance d'un événement de force majeure. Par "événement de force majeure", on entend tout événement imprévisible, irrésistible ou extérieur, ces trois caractéristiques étant alternatives. Doivent être considérés, notamment, comme un événement de force majeure, les catastrophes naturelles, les incendies, les destructions de locaux ou de matériels, les réquisitions de l'autorité publique, les émeutes, les troubles civils, le terrorisme de guerre, les urgences sanitaires, les épidémies, les pandémies, les incendies, les insurrections, les réquisitions, les saisies, les embargos ou les défauts ou retards de livraison des sous-traitants, les grèves, les lock-out, les ralentissements, le manque de transport, la rareté des matériaux et l'insuffisance de l'approvisionnement en énergie.

17.3 L'exécution des obligations de LINAK aux termes des Conditions générales est suspendue en cas de survenance d'un événement de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Tous les droits contractuels de l'Acheteur seront suspendus ou deviendront nuls dans les circonstances mentionnées dans la présente disposition. L'Acheteur n'a droit à aucun type de dommages et intérêts ou n'est pas autorisé à faire une réclamation en cas d'annulation ou de retard de livraison causé par de telles circonstances. LINAK avisera l'Acheteur de la survenance d'un tel événement dès que possible.

18. Confidentialité

18.1 L'Acheteur tiendra strictement confidentielles et ne divulguera à aucun tiers les informations confidentielles reçues au cours de ses activités avec LINAK.

19. Modifications des Conditions générales

19.1 LINAK se réserve le droit de faire des changements à ses procédures, et à ses termes et conditions y plus généralement ses Conditions générales à tout moment. L'Acheteur est soumis aux termes et conditions, procédures et plus généralement aux Conditions générales en vigueur au moment où il passe commande auprès de LINAK sauf si un changement à ces Conditions générales est exigé par une autorité administrative ou gouvernementale. Le cas échéant, cette modification peut s'appliquer aux commandes antérieures effectuées par l'Acheteur.

19.2 Si l'une des stipulations des Conditions générales est réputée non valide, nulle ou inapplicable, quelle qu'en soit la raison, cette stipulation sera réputée divisible et n'affectera pas la validité et l'effectivité des stipulations restantes.

20. Droit applicable et règlement des différends

20.1 Les Conditions générales sont rédigées en langue française et soumises au droit français.

20.2 En cas de litige survenant entre LINAK et l'Acheteur sur la conclusion, l'interprétation, l'exécution et/ou la cessation des Conditions générales et de leurs suites, et avant tout recours aux tribunaux compétents, LINAK et l'Acheteur s'efforceront de rechercher toutes solutions amiables pour le règlement dudit litige dans un délai de quinze (15) jours, la conciliation devant être formalisée par un écrit signé par LINAK et l'Acheteur.

20.3 Faute de règlement amiable, tout différend ayant trait à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et/ou la cessation des Conditions générales et de leurs suites sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'ANGERS.

A compter du 1er octobre 2020.

LINAK FRANCE E.U.R.L

13, rue de la Claié
BP 80238 Z.I. d'Angers-Beaucouzé
F-49072 Beaucouzé Cedex
Tél. : +33 (0) 2 41 36 34 34
www.linak.fr